



Troisième rapport de la Commission A

(Projet)

La Commission A a tenu sa huitième séance le 26 mai 2016 sous la présidence de M. Martin Bowles (Australie).

Il a été décidé de recommander à la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution ci-jointe relative au point suivant de l'ordre du jour :

13. Promouvoir la santé à toutes les étapes de la vie

13.3 Plan opérationnel pour faire avancer la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent

Une résolution telle qu'amendée, intitulée :

- Engagement pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent

La Commission A a tenu sa neuvième séance le 26 mai 2016 sous la présidence de Mme Taru Koivisto (Finlande).

Il a été décidé de recommander à la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution ci-jointe relative au point suivant de l'ordre du jour :

13. Promouvoir la santé à toutes les étapes de la vie

13.4 Action multisectorielle pour une approche du vieillissement en bonne santé prenant en compte toutes les étapes de la vie : projet de stratégie et de plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé

Une résolution intitulée :

- Stratégie et plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé 2016-2020 : vers un monde où chacun puisse vivre longtemps et en bonne santé

Point 13.3 de l'ordre du jour

Engagement pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent

La Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport sur le plan opérationnel pour faire avancer la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent ;¹

Se félicitant du lancement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de la nouvelle Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030), qui envisage un monde dans lequel chaque femme, chaque enfant et chaque adolescent dans quelque situation que ce soit jouit de son droit à la santé et au bien-être physiques et mentaux, a des perspectives sociales et économiques, et peut participer pleinement à l'édification de sociétés prospères et pérennes ;

Reconnaissant que la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030) propose une feuille de route pour atteindre ces objectifs ambitieux et qu'elle contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable en lien avec la santé des femmes, des enfants et des adolescents ;

Admettant l'importance des mesures prises et du leadership exercé par les pays, ainsi que la nécessité de donner la priorité à la mise à jour des politiques, des stratégies et des plans nationaux au niveau de la santé et du financement pour tenir compte des 17 cibles incluses dans la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030), afin d'améliorer la santé et le bien-être des femmes, des enfants et des adolescents ;

Reconnaissant la nécessité d'une approche prenant en compte toutes les étapes de la vie, basée sur l'équité et soucieuse de l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que de partenariats multipartites et plurisectoriels incluant le secteur privé et la société civile, à l'image du mouvement Chaque femme, chaque enfant, pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030) ;

Insistant sur le rôle fondamental de la redevabilité à tous les niveaux, notamment sur le rôle important joué par les systèmes de données et d'information, et notant le travail du groupe indépendant d'experts de la redevabilité en ce qui concerne la compilation d'un rapport annuel mondial sur l'état de santé des femmes, des enfants et des adolescents,

¹ Document A69/16.

1. INVITE les États Membres :
 - 1) à s'engager, conformément à leurs priorités et à leurs plans nationaux, à mettre en œuvre la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030), à mettre fin aux décès évitables de femmes, d'enfants et d'adolescents, à améliorer globalement la santé et le bien-être, et à promouvoir des environnements favorables de façon durable et efficace, moyennant un engagement de haut niveau et un financement approprié, notamment, le cas échéant, par les actions définies dans le cadre des neuf domaines proposés par la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030) et son cadre opérationnel ;
 - 2) à renforcer la redevabilité et le suivi à tous les niveaux, notamment par la surveillance des progrès réalisés à l'échelle nationale et en améliorant le renforcement des capacités pour une collecte et une analyse des données de qualité, le cas échéant ;
2. INVITE les acteurs concernés, le cas échéant, à soutenir la mise en œuvre efficace des plans nationaux et à contribuer à la réussite de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030) et de ses étapes intermédiaires ;
3. PRIE le Directeur général :
 - 1) d'apporter une assistance technique adaptée aux États Membres pour la mise à jour et la mise en œuvre des plans nationaux et des éléments pertinents de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030), ce qui comprend la collecte et l'analyse de données de qualité ;
 - 2) de poursuivre la collaboration avec d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies,¹ ainsi qu'avec d'autres fonds, partenaires et acteurs concernés, afin de recommander et de mobiliser une assistance pour une mise en œuvre cohérente et efficace des plans nationaux ;
 - 3) de faire régulièrement rapport à l'Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, sur les progrès accomplis en matière de santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent.

¹ Partenariat mondial pour la santé H6 : ONUSIDA, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), UNFPA, UNICEF, Banque mondiale et OMS.

Point 13.4 de l'ordre du jour

Stratégie et plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé 2016-2020 : vers un monde où chacun puisse vivre longtemps et en bonne santé

La Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport sur l'action multisectorielle pour une approche du vieillissement en bonne santé prenant en compte toutes les étapes de la vie : projet de stratégie et de plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé ;¹

Rappelant la résolution WHA52.7 (1999) intitulée « Vieillir en restant actif » et la résolution WHA58.16 intitulée « Vieillir en restant actif et en bonne santé : renforcement de l'action », dans lesquelles l'Assemblée de la Santé invitait les États Membres à prendre des mesures pour amener les personnes âgées dont le nombre augmente rapidement au niveau de santé le plus élevé possible ;

Rappelant en outre la résolution 57/167 (2002) de l'Assemblée générale des Nations Unies faisant sien le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002, ainsi que les autres résolutions pertinentes et les autres engagements internationaux concernant le vieillissement ;

Ayant examiné la résolution WHA65.3 (2012) sur le renforcement des politiques de lutte contre les maladies non transmissibles pour promouvoir un vieillissement actif, dans laquelle l'Assemblée de la Santé a noté qu'à mesure que la prévalence des maladies non transmissibles augmente chez les personnes âgées, il devient urgent de prévenir les incapacités liées à ces maladies et de planifier des soins à long terme ;

Ayant également examiné la résolution WHA67.19 (2014) sur le renforcement des soins palliatifs en tant qu'élément des soins complets à toutes les étapes de la vie ;

Rappelant la résolution WHA64.9 (2011) sur les structures durables de financement de la santé et la couverture universelle, qui appelle à consentir des investissements en faveur de systèmes de prestation de soins, en particulier les soins et services de santé primaires, et de ressources humaines suffisantes pour la santé et les systèmes d'information sanitaire – et à les renforcer – pour faire en sorte que chacun ait un accès équitable aux soins et services de santé ;

Se félicitant du Programme de développement durable à l'horizon 2030² qui comprend une série intégrée et indissociable d'objectifs mondiaux de développement durable offrant un point de départ pour relever les défis et saisir les occasions offertes concernant le vieillissement de la population et ses conséquences de manière complète en s'engageant à ne laisser personne de côté ;

¹ Document A69/17.

² Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies (2015) – Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F (consulté le 23 mai 2016).

Notant que les populations vieillissent rapidement dans le monde entier, indépendamment du niveau de revenu, mais que les occasions offertes par les populations plus âgées, leur longévité croissante et le vieillissement en restant actif dépendront dans une large mesure d'un bon niveau de santé ;

Notant aussi que le vieillissement en bonne santé est fortement influencé par les déterminants sociaux de la santé, les groupes socioéconomiquement désavantagés ayant une santé bien moins bonne à un âge avancé et une espérance de vie plus courte ;

Notant en outre qu'il est important de pouvoir disposer d'un environnement sain, accessible et propice permettant aux gens de vieillir dans des lieux qui leur sont adaptés en s'adonnant à des activités qu'ils apprécient ;

Reconnaissant que les aînés apportent des contributions diverses et précieuses à la société et devraient bénéficier des mêmes droits et des mêmes opportunités que le reste de la population à l'abri de toute discrimination fondée sur l'âge ;

Saluant la tenue de la Première Conférence ministérielle sur l'action mondiale contre la démence (Genève, 16 et 17 mars 2015), prenant note de ses résultats et se félicitant de toutes les autres initiatives internationales et régionales visant à assurer la santé des personnes âgées ;

Saluant aussi le Rapport mondial sur le vieillissement et la santé¹ qui articule un nouveau paradigme pour le vieillissement en bonne santé et définit un cadre d'action de santé publique en la matière ;

Reconnaissant le concept de vieillissement en bonne santé, défini comme le processus de développement et de maintien des aptitudes fonctionnelles² qui favorisent le bien-être pendant la vieillesse ;

Ayant examiné le projet de stratégie et de plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé faisant suite à la décision WHA67.13 (2014), qui s'inspire des stratégies et des cadres régionaux de l'OMS³ dans ce domaine et les élargit,

1. ADOPTE la Stratégie et le Plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé ;⁴

¹ *World report on ageing and health*, Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2015.

² Ces aptitudes fonctionnelles sont déterminées par la capacité intrinsèque de l'individu, les environnements dans lesquels il évolue et son interaction avec ceux-ci. En outre le vieillissement en bonne santé est un processus qui s'étend sur toute la durée de la vie et peut concerner tout le monde et non pas uniquement les personnes en bonne santé.

³ Région des Amériques : Plan of Action on the Health of Older Persons, Including Active and Healthy Aging (résolution CD49.R15 (2009)) ; Région de l'Asie du Sud-Est : Regional strategy for healthy ageing (2013-2018) ; Région européenne : Stratégie et plan d'action pour vieillir en bonne santé en Europe, 2012-2020 (résolution EUR/RC62/R6 (2012)) ; Région de la Méditerranée orientale : La stratégie sur le vieillissement actif et en bonne santé et les soins aux personnes âgées dans la Région de la Méditerranée orientale 2006-2015 ; Région du Pacifique occidental : Cadre d'action régional sur le vieillissement et la santé dans le Pacifique occidental (2014-2019). Une stratégie régionale est en cours d'élaboration dans la Région africaine.

⁴ Voir le document A69/17, annexe.

2. INVITE les partenaires, y compris les organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que les groupes d'entraide et les autres organisations pertinentes :

- 1) à apporter leur appui et leur contribution en vue de la réalisation de la Stratégie et du Plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé et à collaborer à cet égard avec les États Membres et avec le Secrétariat de l'OMS, selon qu'il conviendra ;
- 2) à améliorer et appuyer le bien-être des personnes âgées et de leurs aidants en leur fournissant des services et une assistance adéquats et équitables ;
- 3) à appuyer la recherche et l'innovation et à réunir des données sur les moyens de favoriser le vieillissement en bonne santé dans différents contextes et notamment par une meilleure sensibilisation aux déterminants sociaux de la santé et à leurs effets sur le vieillissement ;
- 4) à appuyer l'échange des connaissances et des expériences innovantes, notamment par la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, ainsi que par des réseaux régionaux et mondiaux ;
- 5) à plaider activement en faveur du vieillissement en bonne santé sur toute la durée de la vie et à lutter contre la discrimination fondée sur l'âge ;

3. INVITE les États Membres :

- 1) à mettre en œuvre les mesures proposées dans la Stratégie et le Plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé par une approche multisectorielle, notamment en établissant des plans nationaux ou en intégrant ces mesures dans l'ensemble des secteurs gouvernementaux en fonction des priorités nationales et des contextes spécifiques ;
- 2) à établir un point focal et un domaine d'activité sur le vieillissement et la santé et à renforcer la capacité des secteurs gouvernementaux concernés à intégrer la dimension du vieillissement en bonne santé dans leurs activités par des orientations, des partenariats et des activités de plaidoyer ainsi que par la coordination ;
- 3) à apporter leur appui et leur contribution à l'échange, entre les États Membres aux niveaux mondial et régional, des enseignements tirés et des expériences innovantes, notamment des interventions visant à améliorer les moyens de mesure, le suivi et la recherche sur le vieillissement en bonne santé à tous les niveaux ;
- 4) à contribuer à la mise en place d'un environnement favorable aux aînés, en améliorant la sensibilisation à l'autonomie et à la collaboration des personnes âgées par une approche multisectorielle ;

4. PRIE le Directeur général :

- 1) de fournir un appui technique aux États Membres pour l'élaboration de plans nationaux de vieillissement en bonne santé, de systèmes de santé et de systèmes de soins à long terme permettant d'apporter des soins intégrés de bonne qualité ; de mettre en œuvre des interventions fondées sur des données factuelles tenant compte des déterminants essentiels du vieillissement en bonne santé ; et de renforcer les systèmes pour recueillir, analyser, utiliser et interpréter progressivement les données sur le vieillissement en bonne santé ;

2. de mettre en œuvre les mesures proposées qui sont destinées au Secrétariat dans la Stratégie et le Plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé en collaboration avec les autres organismes du système des Nations Unies ;
3. d'exploiter les données d'expérience et les enseignements tirés de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé afin de mieux élaborer une proposition en vue d'une décennie du vieillissement en bonne santé 2020-2030, avec les États Membres et les contributions des partenaires, notamment les organismes du système des Nations Unies et les organisations internationales et non gouvernementales ;
- 4) d'établir un rapport de situation mondial sur le vieillissement en bonne santé à l'intention de la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé, reflétant les normes et les moyens de mesure communs ainsi que les données nouvelles sur ce qui est réalisable concernant chaque thème stratégique pour obtenir des données de bases en vue d'une décennie du vieillissement en bonne santé 2020-2030 ;
- 5) d'organiser un forum de sensibilisation au vieillissement en bonne santé et de renforcer la coopération internationale sur les mesures énoncées dans la Stratégie et le Plan d'action mondiaux ;
- 6) de mettre au point, en coopération avec les autres partenaires, une campagne mondiale de lutte contre l'âgisme afin de renforcer les initiatives locales et d'atteindre l'objectif final du renforcement de l'expérience quotidienne des personnes âgées et d'optimiser les réponses politiques à cet égard ;
- 7) de continuer à mettre au point le Réseau mondial des villes et des communautés amies des aînés en tant que mécanismes appuyant les mesures multisectorielles locales sur le vieillissement en bonne santé ;
- 8) d'appuyer la recherche et l'innovation en faveur du vieillissement en bonne santé, notamment par la mise au point : i) d'outils fondés sur des données factuelles propres à évaluer et appuyer les efforts cliniques, communautaires et centrés sur la population visant à renforcer la capacité intrinsèque et les aptitudes fonctionnelles ; et ii) d'interventions d'un bon rapport coût/efficacité propres à renforcer les capacités fonctionnelles des personnes ayant une capacité intrinsèque diminuée ;
- 9) de présenter à la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé un rapport de situation à mi-parcours concernant la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan mondiaux sur le vieillissement et la santé en reflétant les indicateurs quantifiables, les normes et les moyens de mesure adoptés d'un commun accord ainsi que les données nouvelles sur ce qui peut être réalisé pour chaque objectif stratégique.

= = =